

Réunion CLIC
BASF Coatings SAS à Breuil-le-sec
18 septembre 2012

Président de séance :

Mme DEBUF : secrétaire générale sous-préfecture de Clermont

Participants :

Dominique MANGÉARD : secrétaire générale adjoint sous-préfecture de Clermont

Christelle DUMONT : sous-préfecture Clermont

Alexis BROHARD : préfecture de l'Oise - SIDPC

Christophe EMIEL : DREAL

Patricia PERRETTE : DREAL

Jennifer DESANDERE : DREAL

Lætitia STEPHAN : stagiaire DREAL

Commandant LALOUETTE : Service Départemental d'Incendie et de Secours 60

Jean-Marc DELAFRAYE : vice président Pays du Clermontois

Philippe LADAM : maire de Nointel

Séverine RAMOS: ingénieur Sécurité BASF COATINGS

M.L. DEVISME : BASF COATINGS

Stéphane PAVEN : BASF COATINGS

André HURST : SQE IDEX ENERGIES

Anthony HANRIOT : responsable SQE IDEX ENERGIES

Catherine LE CHEVANTON : responsable QHSE Flint Group

Bruno DHAUSSY : directeur général Flint Group

Didier RUMEAU : BASF Color Solutions

Mme la Secrétaire Générale ouvre la séance en indiquant que la présente réunion a pour objet la réunion annuelle du CLIC de BASF en préalable à celle des POA.

Elle précise l'ordre du jour de la réunion :

- 1- point réglementaire sur le changement des CLIC en CSS
- 2- présentation du bilan SGS de l'exploitant
- 3- présentation de l'inspection des installations classées

1- Point réglementaire sur le changement des CLIC en CSS

La DREAL Picardie présente l'évolution réglementaire récente introduite par la loi du 12 juillet 2010, portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2. désormais les commissions de suivi de site (CSS) se substituent aux CLIS (déchet) et aux CLIC (AS) avec en plus la possibilité de créer de telles commissions pour les sites A (consultation du CODERST dans ce cas) à articles L.125-1, L125-2 et L125-2-1 du code de l'environnement

Les dispositions relatives aux CSS visées dans le code de l'environnement s'appliquent aux CSS créées après le 9/02/2012.

Les CLIC et CLIS existant à cette date remplissent les attributions des CSS jusqu'au renouvellement de leur composition. Afin de perturber le moins possible le fonctionnement des CLIS et CLIC existants, le décret prévoit leur maintien en fonctionnement jusqu'à leur prochain renouvellement de constitution.

2- Présentation du bilan SGS de l'exploitant

L'exploitant présente ensuite son bilan annuel avec notamment :

Le détail de l'exercice POI fait en 2012 et les pistes d'améliorations détectées à cette occasion à savoir :

- Optimiser les documents disponibles en salle POI,
- Améliorer l'identification des personnes au sein du PC exploitants,
- Revoir l'interface avec la société Lyonnaise des eaux,
- Revoir les numéros de téléphone et fax avec la préfecture.

L'exploitant signale qu'aucun accident en 2012 n'a eu un impact à l'extérieur de la plate-forme.

L'inspection des installations classées de la DREAL Picardie présente ensuite les actions menées depuis la dernière réunion du CLIC.

3- Présentation de l'inspection des installations classées

a- Études de réduction des risques

- Dossiers remis le 27 décembre 2011

- Présentation d'un projet d'arrêté préfectoral au CODERST du 31 mai 2012 :

- Mise en place d'un mur coupe feu 4 heures au sud du parc des liquides inflammables C130/C150,
- Mise en place d'un mur coupe feu 4 heures au sud du stockage B105,
- Limitation des quantités stockées,
- Enterrement de la tuyauterie de gaz naturel.

b- Transfert d'exploitation des chaufferies

Les installations de combustion de la plate-forme sont dorénavant exploitées par la société IDEX.

Information de ce transfert par la société IDEX le 28 septembre 2011 par l'exploitant.

Projet d'arrêté préfectoral visant à réglementer cette installation classée soumise au régime de l'autorisation présenté au CODERST du 31 mai 2012.

Points importants de l'arrêté :

- Prescriptions applicables à IDEX (valeur limite d'exposition, mesures de sécurité ...),
- Mise à jour de l'étude d'impact et de l'étude de dangers,
- Etude de réduction des risques à faire pour limiter les effets de surpression,
- Porter à connaissance Risque Technologique.

Etude technico-économique de réduction des COV

- Etude prescrite par l'arrêté préfectoral du 8 février 2011,
- Etude remise le 19 juin 2012,
- Etude en cours d'instruction par la DREAL.

c- 3 inspections programmées sur le deuxième semestre 2012

- L'inspection annuelle risques : le 30 octobre 2012.
- Une inspection REACH : le 20 septembre 2012.
- Une inspection sur la thématique IPPC/COV : le 29 novembre 2012.
- Validation de la carte des aléas présentée à la dernière réunion des POA le 20 juin 2012
- Caractérisation des enjeux et début de la phase d'élaboration de la stratégie du PPRT à la suite de ce CLIC.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la secrétaire générale clôt la réunion.